

Il existe **7 principaux mécanismes de financement** en formation professionnelle qui permettent de rendre les formations accessibles à tous et de motiver leur engagement du client dans l'achat :

Apprentissage : sous forme **d'un contrat d'apprentissage** ou d'un **contrat de professionnalisation**

Un contrat de travail assuré par nos partenaires (avant le démarrage de la formation). Ces contrats sont financés par les organismes de financement (OPCO) sur la base des niveaux de prise en charge définis annuellement par la branche professionnelle dont relève l'entreprise de l'employeur.

Le Compte Personnel de Formation (CPF). Mis en place en France, le **CPF est un dispositif** permettant à chaque travailleur de cumuler des heures de formation tout au long de sa carrière professionnelle. Ces heures peuvent être utilisées pour financer tout ou partie d'une formation. Ce dispositif de financement est individuel et rattaché à la personne, ce qui signifie qu'il est portable d'un emploi à un autre.

Les financements par les OPCO (Opérateurs de Compétences). Les OPCO sont des organismes chargés de **financer les formations professionnelles** pour les salariés et les indépendants. Plus précisément, il s'agit d'un interlocuteur **agréé par l'État** dans le cadre des actions de développement des compétences. Leur structure est répartie en **11 catégories** pour assurer branches professionnelles et statuts des actifs.

FAF (Fond d'Assurance Formation). Les FAF sont des aides au financement qui diffèrent selon la nature de l'activité. Le choix du fonds d'assurance de formation est déterminé selon le **code NAF** (ou code APE : Activité principale exercée).

Les dispositifs régionaux. Les collectivités territoriales, telles que les Régions, proposent également des dispositifs de financement en formation professionnelle. Ces dispositifs sont souvent **spécifiques à chaque région** et visent à **soutenir l'employabilité** des habitants du territoire. Ils peuvent prendre la forme de subventions, de prises en charge partielles ou totales des frais de formation, ou d'autres formes d'aides financières. Le **Conseil Régional** finance prioritairement les formations des personnes qui ne sont pas indemnisés par Pôle emploi.

Financements par France Travail. France Travail finance les besoins de formation identifiés par les **demandeurs d'emploi** pour accompagner leur retour à l'emploi.

Le plan de Transition Professionnel (PTP). Le PTP est un dispositif permettant de faire financer une formation tout en bénéficiant d'un **maintien de salaire**.



MODES DE FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Version 01-2024

Il est important de noter que ces options de financement peuvent être cumulatives. Par exemple, un salarié peut utiliser son CPF pour financer une partie de sa formation, tandis que l'entreprise peut bénéficier d'une prise en charge complémentaire de la part de son OPCO.